



Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé
FORCE OUVRIERE

153 – 155 rue de Rome 75 017 PARIS – Tél. : 01-44-01-06-00

Révision du statut des Praticiens Hospitaliers La Fédération soutient le mouvement des médecins hospitaliers !

La Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière apporte son soutien aux revendications des médecins hospitaliers qui s'opposent au projet de réforme de statut des praticiens hospitaliers. A cet effet, le syndicat national des médecins hospitaliers Force Ouvrière a déposé un préavis de grève pour ce jour.

Pour Force Ouvrière, le projet de décret relatif au statut des praticiens hospitaliers temps plein n'est pas acceptable.

Part variable. En effet, ce texte prévoit d'instaurer l'intéressement pour les PH sous forme d'une part variable salariale, conditionnée à la mise en œuvre par les médecins des restrictions budgétaires et des limitations d'activité qui seront inscrites aux Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des établissements, et dans les contrats de pôle, sous forme d'objectifs quantifiés d'activité. Cette part variable serait liée également au respect par les praticiens d'une logique d'efficacité c'est à dire de coût/efficacité contraire à la déontologie et à l'intérêt des patients. Une commission paritaire régionale serait constituée, chargée notamment de la contractualisation concernant cette part variable.

Ce projet de texte constitue donc de notre point de vue, un grave danger pour les malades et pour l'hôpital public qui ne pourrait plus assumer correctement sa mission.

Mobilité, licenciement. D'autre part, les PH deviendraient mobiles et licenciables. En cas de restructuration, ils pourraient être remis à disposition du Centre National de Gestion et licenciés s'ils refusent trois propositions de postes. Ils pourraient également être transférés d'un pôle à l'autre d'un établissement par simple décision locale. Ainsi, l'affectation des PH deviendrait une affaire locale (l'affectation étant découplée de la nomination).

Ces dispositions tomberaient évidemment à pic dans le contexte de l'annonce des restructurations notamment dans le domaine de la chirurgie.

De notre point de vue, si le statut de PH se trouvait ainsi modifié, le paysage hospitalier s'en trouverait considérablement changé, non seulement pour les malades et leur prise en charge, mais pour les médecins avec les conséquences prévisibles en termes de suppressions de postes, de mobilité accrue, etc...

Pour Force Ouvrière, ce nouveau statut soumettrait les praticiens hospitaliers aux limitations d'activité découlant des enveloppes financières indépassables pour les hôpitaux.

Enfin, la possibilité que ces modifications statutaires prévues pour les PH trouvent un prolongement dans des modifications statutaires concernant les personnels non médicaux ne peut être exclue.

Ce mouvement intervient au moment où les hôpitaux traversent de graves difficultés budgétaires et où des rapports se succèdent visant à accélérer la fermeture de services.

Les effectifs demeurent une des principales préoccupations dans les services d'urgence comme dans la plupart des autres services.

Le « ras le bol » sur les conditions de travail et d'exercice exprimé par les urgentistes en grève ce jour est aussi partagé par l'ensemble des personnels hospitaliers.

Face à cette politique de maîtrise comptable des dépenses de santé, la Fédération Force Ouvrière des Personnels des Services Publics et des Services de Santé organise le 23 mai prochain, une Conférence Nationale pour la Défense de l'Hospitalisation.

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 11 Mai 2006

Pour tout contact :
Fédération des Personnels
Des Services Publics et des Services de Santé
Tél. : 01.44.01.06.00.